Aiacciu
AJACCIO

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :
M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20171106-2017_270-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2017
Publication : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 06 novembre 2017
Délibération N°2017/270

Programmation 2018 des expositions à l'Espace Diamant

M. le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Espace Diamant a vocation à favoriser l'accès de tous aux arts plastiques et à en assurer la promotion en favorisant plus particulièrement la création contemporaine.

La salle d'exposition située à l'étage de l'Espace Diamant accueille des manifestations tout au long de l'année, accompagnées d'actions de médiation en particulier en direction des scolaires.
Un comité technique des Arts Plastiques présidé par l'autorité municipale et composé d'élus, de représentants institutionnels et de personnalités qualifiées, propose une sélection opérée parmi les propositions d'artistes émergents transmises à la Direction de la Culture après un appel à candidatures. Ce Comité est garant de la qualité des propositions d'artistes et plus particulièrement des jeunes artistes locaux.
Ces choix proposés sont déterminés selon des critères d'appréciation qui n'excluent aucune démarche et s'appuient sur la qualité et l'originalité des projets de ces jeunes artistes qui pour certains rencontrent pour la première fois le regard du public.

Parallèlement à cette programmation municipale, la Ville d'Ajaccio souhaite ouvrir cet espace aux artistes confirmés et reconnus afin de rendre compte de ce qui fait la dynamique et la diversité des expressions artistiques de l'art contemporain en Corse.
Ainsi elle propose la location de la salle d'exposition sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant. Cette disposition en direction des artistes de renommée mène à favoriser une plus large participation des artistes.

Depuis l'ouverture de la salle d'exposition de l'Espace Diamant, la Ville a souhaité, dans le cadre de sa programmation annuelle, donner une place privilégiée aux deux structures régionales que sont le Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse (FRAC Corse) et le Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP) qui développent depuis de nombreuses années un travail de qualité soutenu par la Collectivité Territoriale de Corse. Depuis 2010 pour le FRAC Corse et 2011 pour le CMP, des partenariats ont été établis prévoyant l'accueil régulier d'expositions se déroulant sur un mois. Une convention triennale a été signée pour la période 2017-2019 avec le CMP et il conviendra de renouveler la convention entre le FRAC Corse.
Enfin, dans l'objectif de créer des passerelles entre le musée Fesch - Palais des Beaux Arts et l'Espace Diamant, il est également proposé d'accueillir des expositions originales et temporaires, chaque fois que cela apparaîtra pertinent.

Par ailleurs, il pourrait être proposé de manière plus ponctuelle et en fonction des demandes, après approbation de l'autorité municipale, des expositions de courte durée avec des partenaires tels que la section artistique de Sartène, la section Arts plastiques de l'université de Corse, les classes d'Arts plastiques des lycées ou les structures publiques en charge des publics en difficulté.

Pour la réalisation du programme des expositions sélectionné par le Comité Technique, la Ville prendra en charge le vernissage, le gardiennage, l'affiche, les cartons d'invitation ainsi que le coût des assurances de chaque exposition.
Pour les locations de l'espace, elle mettra à disposition la salle d'une surface de 200 m^2. La salle sous alarme étant équipée d'une vidéosurveillance en soirée et sous la surveillance d'un agent en journée.

Sous réserve des crédits disponibles, une plaquette de saison 2017-2018 annonçant l'ensemble des propositions sera éditée.

En annexe, le programme des expositions de janvier à juillet 2018.
Le programme établi pour la période de septembre à décembre 2018, sera précisé lors de la prochaine sélection du Comité Technique qui se réunira en juin 2018.

Inscription budgétaire : chapitre 011, fonction 33 BP 2018, sous réserve de l'inscription des crédits à l'exercice 2018.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER
La programmation 2018 des expositions à l'Espace Diamant qui prévoit pour la programmation municipale d'exposer des artistes émergents, retenus lors d'une sélection et de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch et qui parallèlement propose la location de la salle d'exposition pour les artistes confirmés et reconnus, sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant.

D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE
A signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cette programmation.
A solliciter en vue de la réalisation de cette programmation toutes subventions auprès notamment de la Collectivité Territoriale de Corse,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 3 novembre 2017 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la programmation 2018 des expositions devant être présentées à l'Espace Diamant

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La programmation 2018 des expositions à l'Espace Diamant qui prévoit pour la programmation municipale d'exposer des artistes émergents, retenus lors d'une sélection et de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch et qui parallèlement propose la location de la salle d'exposition pour les artistes confirmés et reconnus, sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant.

AUTORISE

Monsieur Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation,
Monsieur le Maire à solliciter en vue de la réalisation de cette programmation toutes subventions auprès notamment de la Collectivité Territoriale de Corse.

Inscription budgétaire : chapitre 011, fonction 33 BP 2018, sous réserve de l'inscription des crédits à l'exercice 2018.

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI